Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/082

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_1-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-1

ELECTION DU PRÉSIDENT

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc HIBON, doyen d'âge parmi les délégués du Conseil Communautaire, préside la séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil Communautaire choisit pour secrétaire de séance Monsieur François GOMEZ

Le Président de séance explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 57
- Majorité absolue : 29

A obtenu :
- Monsieur René MAHET : 57

Monsieur René MAHET ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Président et a été installé.

Monsieur René MAHET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/083

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/084

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-2.1

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Tous les EPCI doivent établir un règlement intérieur. Il a pour objet de définir le fonctionnement du Conseil de Communauté et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions confiés, respectivement au Conseil de Communauté, au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau.

Ce règlement (joint en annexe) tient compte des changements intervenus ces dernières années, concernant l'intercommunalité, dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le règlement intérieur du Conseil de Communauté joint en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/085

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance de Conseil de Communauté du 15 juillet 2020

2020/086

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

SOMMAIRE

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 4 -

MEMBRES ..... - 4 -

COMMISSIONS ..... - 4 -

PRESIDENT ..... - 6 -

VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU ..... - 7 -

CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS ..... - 8 -

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 9 -

REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 9 -

DEROULEMENT DES REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 10 -

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 13 -

2020/087

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement du Conseil de Communauté et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions confiés, respectivement au Conseil de Communauté, au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau.

La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (article L.5214-1 - CGCT).

Dans l'intérêt du territoire formé par les communes membres, la Communauté de Communes agit en toute liberté et indépendance dans les domaines qui lui sont confiés par la loi et ses statuts, dans le respect de ceux qui relèvent de l'Etat, des communes membres et des autres collectivités territoriales.

De même, le Président et le Bureau, sous l'autorité et le contrôle du Conseil de Communauté, sont chargés de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté (article L.5211-9- CGCT).

Le Conseil de la Communauté de Communes peut déléguer une partie de ses attributions. Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau *(article L.5211-10 - CGCT)*.

Le présent règlement, établi en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code électoral, a été approuvé par le Conseil de Communauté.

2020/088

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

MEMBRES

Article 1er - Composition du Conseil de Communauté

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués des communes adhérentes. Les membres du Conseil sont élus dans les conditions prévues à l'article L.5211-6 du CGCT.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux (L.5211-8 CGCT).

COMMISSIONS

Article 2 - Commissions permanentes

Pour l'étude des affaires relevant de la compétence de la Communauté et pour la préparation des décisions et des actions à entreprendre dans ses différents domaines d'intervention, le Conseil de Communauté constitue **8 commissions** de travail permanentes composées des membres du Bureau et du Conseil de Communauté :

- ➔ Commission « Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat »
- ➔ Commission « Développement Économique »
- ➔ Commission « Tourisme – Valorisation du Territoire »
- ➔ Commission « Environnement » : Assainissement Non Collectif (ANC), gestion des ressources en eau, milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), déchets ménagers, Plan Air Énergie Climat Territorial (PAECT)...
- ➔ Commission « Services à la population » : Transport – Petite Enfance – Santé…
- ➔ Commission « Jeunesse et Sport » : Animation Jeunes - Équipements sportifs d'intérêt communautaire
- ➔ Commission « Communication – Culture »
- ➔ Commission « Voirie »

Chacune des 8 commissions est composée de la façon suivante :

- ➔ Au maximum 15 personnes parmi les Délégués titulaires et les Délégués suppléants si ces derniers en font la demande,
- ➔ Au moins 2 Membres du Bureau, dont le Vice-Président, Président en titre de la commission en font partie,
- ➔ Chaque membre du Bureau s'inscrit au maximum dans 2 commissions.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

La présente liste des commissions n'est pas limitative ; il
base, qui seront installées en fonction des compétences de la Communauté de Communes. D'autres commissions supplémentaires peuvent être créées en tant que de besoin par le Conseil de Communauté, notamment en cas d'évolution de statuts.

Article 3 - Commissions temporaires

Des commissions spéciales ou groupes de travail peuvent être créés de façon temporaire pour étudier des questions particulières qui leur sont soumises par le Conseil ou le Bureau.

Article 4 – Commissions d'appel d'offres ou d'adjudications

La commission d'appel d'offres ou d'adjudications est composée des membres suivants :

- ✓ le Président de la Communauté de Communes et 5 membres titulaires (+5 membres suppléants) élus par le Conseil en son sein.

Peuvent assister également aux réunions :

- ✓ le Comptable de la Communauté,
- ✓ un représentant du Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- ✓ un représentant du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la règlementation impose le concours d'un tel service ou lorsque l'adjudication porte sur des travaux subventionnés par l'Etat,
- ✓ les personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ont voix délibérative le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et les trois membres élus par le Conseil (ou leurs suppléants, le cas échéant).

En cas de partage égal des voix, le Président ou son représentant a voix prépondérante.

Ont voix consultative le Comptable de la Communauté de Communes et les autres membres de la commission. Leurs avis sont, sur leur demande, consignés au procès-verbal de la réunion.

Article 5 – Rôle et fonctionnement des commissions

Le Président de la Communauté est Président de droit de toutes les commissions, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Toutefois, les commissions sont convoquées par les vice-Présidents de la Communauté chargés du thème considéré et présidé par eux en cas d'absence du Président de la Communauté.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Les commissions ont vocation à examiner au fond toutes le[illegible] leur sont soumises, soit par le Président, soit par le Conseil, ou par le Bureau, et à exprimer un avis ou des propositions sur les sujets traités.

Les séances des commissions ne sont pas publiques et leurs travaux demeurent confidentiels. Toutefois, le Président de la Communauté ou le vice-Président chargé du suivi de la commission peuvent inviter toutes personnes non élue sollicitées en raison de leurs compétences, à participer aux réunions de commission, soit pour l'informer, soit pour recevoir toute information utile à l'avancement des travaux.

PRESIDENT

Article 6 – Election

Le Président est élu par le Conseil de la Communauté parmi ses membres âgés de 18 ans révolus, au scrutin secret et à la majorité absolue, au cours de la première réunion qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

La séance de désignation du Président est présidée par le doyen d'âge du Conseil.

La convocation à cette séance est faite dans les conditions ordinaires mais la mention spéciale de l'élection du Président doit y figurer. Pour désigner le Président, le Conseil doit, en principe, être au complet dans sa composition.

Article 7 – Mandat

Le Président est élu pour la même durée que le Conseil de Communauté.

Article 8 – Attributions

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Communauté et du Bureau.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté.

Il représente la Communauté de Communes en justice

Article 9 – Délégations et suppléances

Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres Membres du Bureau. Dans les mêmes conditions, sous sa surveillance et sa responsabilité, il peut donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Article 10 – Nombre

Le bureau est composé de 22 membres dont :

- le Président
- 6 vice-Présidents
- 15 Membres

Article 11 – Election et mandat

Les vice-Présidents et Membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté dans les mêmes conditions que le Président et, aussitôt après l'élection de ce dernier. Ils sont élus pour la même durée que le Conseil de Communauté.

Article 12 – Attributions et délégations

Les vice-Présidents ont pour rôle de seconder le Président dans ses différentes missions, par délégation d'une partie de ses attributions.

Chaque vice-Président est ainsi chargé de suivre un certain nombre de domaines précis correspondant aux commissions de travail et aux compétences exercées par la Communauté de Communes.

Les 6 vice-Présidences correspondent aux domaines suivants :

1er VP → Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat + Voirie + Développement Économique

2ème VP → Environnement

3ème VP → Tourisme - Valorisation du territoire

4ème VP → Services à la population

5ème VP → Jeunesse et Sport

6ème VP → Communication – Culture

Chaque vice-Président est chargé du suivi des travaux des commissions correspondant à ses domaines d'attribution. Il assurera automatiquement la Présidence de ces commissions en cas d'absence du Président de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Article 13 – Information

Chaque Membre du Conseil de Communauté a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Communauté qui font l'objet d'une délibération.

Pour permettre l'exercice de ce droit, tout en préservant la bonne marche des services, chaque Conseiller aura la faculté de consulter, avant la séance du Conseil, les dossiers qui y seront présentés et qui seront tenus à sa disposition au secrétariat au minimum vingt-quatre heure avant la réunion.

Il pourra librement les consulter après la séance du Conseil.

Article 14 – Démission

Les démissions des Membres du Conseil de Communauté sont définitives dès leur réception par le Président.

Les démissions des vice-Présidents, de même que celle du Président, sont définitives dès leur acceptation par le représentant de l'Etat, ou à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Les dispositions du Chapitre 1er du Titre II du Livre 1er de la deuxième partie du CGCT, relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre (article L.5211-1 - CGCT).

REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Article 15 – Périodicité des réunions

Le Conseil de la Communauté de Communes se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président peut réunir le Conseil de la Communauté chaque fois qu'il le juge utile.

Article 16 – Convocations

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux Délégués de manière dématérialisée ou par écrit et à domicile sauf s'ils font le choix d'une autre adresse (L 2121-10).

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté par tout conseiller de la Communauté au siège de la Communauté.

Le délai de convocation est fixé à trois jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil de Communauté, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure (L 2121-11).

Dans les cas où la séance se tient sur demande du représentant de l'Etat ou des Conseillers de la Communauté, le Président est tenu de le préciser à l'ordre du jour, pour les affaires qui font l'objet de la demande.

Le Président peut inviter, à toute séance du Conseil, toute personne dont il juge la présence utile. Il peut notamment inviter les Maires non délégués de leur commune. Ceux-ci peuvent librement prendre part aux débats, mais ne peuvent participer aux votes éventuels.

Article 17 – Lieu de réunion

Les réunions du Conseil de Communauté ont lieu au siège de la Communauté de Communes. En cas d'indisponibilité/impossibilité, elles peuvent avoir lieu dans tout autre lieu du territoire du Pays des Sources, sur proposition du Président.

2020/094

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Article 18 – **Quorum**

Le Conseil de Communauté ne délibère valablement que lorsque la majorité des Membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-11, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de Communauté est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (article L.2121-17).

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance. Dans le cas où des Conseillers se retirent en cours de séance, le quorum est vérifié avant la mise en délibéré des affaires suivantes. Toutefois, lorsque le débat sur une question est déjà engagé, le départ de certains élus avant que n'intervienne le vote ne saurait affecter le quorum. Dans cette hypothèse, les Conseillers qui se sont retirés sont considérés comme s'étant abstenus.

DEROULEMENT DES REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Article 19 – **Public**

Les séances du Conseil de la Communauté sont publiques.

Si 5 délégués ou le Président le demandent, le Conseil de la Communauté de Communes peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huit-clos (article L 5211-11).

Article 20 – **Présidence**

Le Conseil de Communauté est présidé par le Président et, à défaut, par celui qui le remplace selon l'ordre du tableau.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil élit son Président. Le Président ou l'ancien Président concerné le cas échéant, peut assister à la discussion mais se retire au moment du vote (article L.2121-14).

Article 21 – **Police**

Le Président a seul la police de l'assemblée et peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre (article L.2121-16).

Article 22 – **Organisation et direction des débats**

Le Président organise et dirige les débats :

1) il ouvre, lève, suspend et clôt la séance ;
2) il vérifie, après l'appel nominal des Conseillers, que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
3) il présente les affaires inscrites à l'ordre du jour ;

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

4) il accorde la parole aux rapporteurs et aux intervenants et clô
5) il rappelle à l'ordre les orateurs en cas de manquements au règlement ou s'ils s'écartent de l'ordre du jour ;
6) il met aux voix les propositions et recense avec le ou les secrétaires de séance le nombre de suffrage obtenus et en proclame les résultats.

Article 23 – Suspension de séance

Une séance peut être suspendue à la demande du tiers au moins des Conseillers présents. Elle l'est de droit lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination de personnes et doit être approuvée à la majorité du Conseil dans les autres cas. Le Président en fixe la durée qui ne peut être inférieure à quinze minutes.

Article 24 – Vote

Le Conseil de Communauté peut soumettre au vote les avis et propositions des commissions, les amendements et propositions présentés par les Conseillers, et toutes les questions qui lui sont présentées sous forme de rapports ou non par le Président. Le vote s'exprime de trois manières : à main levée, au scrutin public, au scrutin secret.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante (article L.2121-20).

Le refus de prendre part au vote est considéré comme une abstention. Il n'affecte pas le quorum.

1) Le vote à main levée est le mode ordinaire. Le secrétaire décompte le nombre de suffrages, et le nombre d'abstentions.
2) Le vote peut avoir lieu au scrutin public, sur demande du quart des Membres présents. Il se fait appel nominal des Conseillers ; les noms des votants, avec la désignation de leurs votes, sont insérés au procès-verbal (article L.2121-21).
3) Le vote au scrutin secret intervient toutes les fois que le tiers des Membres présents le réclame, ou lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation ; dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé (article L.2121-21).

Le Conseil de Communauté peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L.2121-21).

Article 25 : Pouvoir

Un délégué titulaire, empêché d'assister à une séance, doit transmettre sa convocation à son suppléant (pour les communes qui ont un suppléant). En cas d'empêchement simultané de celui-ci ou pour le cas des communes ayant plusieurs délégués titulaires et pas de suppléant, il peut donner à un collègue titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

2020/096

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Un même Conseiller ne peut être porteur que d'un seul mar
révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les procurations sont remises au Président avant l'ouverture de la séance. Elles peuvent lui être adressées par voie postale un jour franc avant la séance à laquelle elles se rapportent.

Une procuration peut être transmise par mail/télécopie, mais l'original doit être remis ultérieurement au Président.

Article 26 – Questions orales

Les Conseillers de la Communauté ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Communauté (article L.2121-19 du CGCT).

Le Président ou le vice-Président délégué compétent y répondent directement, à moins que le Président ne décide le renvoi de la question à la commission compétente ou à une commission ad hoc créée sur le champ par le Conseil.

Des questions écrites peuvent être présentées au Président avant la séance. Le Président y répond au cours de la séance, après l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Article 27 – Secrétariat

Au début de chacune de ses séances, le Conseil de Communauté nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses Membres (services de la Communauté de Communes), qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (article L.2121-15).

Le secrétaire procède à l'appel nominal des Conseillers, il relève le nom des absents et excusés, mentionne les déléguants et délégataires de pouvoirs ; lors des opérations de vote, il dépouille les scrutins, prend note du résultat des votes et des décisions du Conseil, il procède à l'appel nominal lors des scrutins publics et inscrit au fur et à mesure les résultats des votes.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

Article 28 – **Procès-verbal**

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil est rédigé sous la responsabilité du Président et du ou des secrétaires de séance, publié et diffusé à l'ensemble des délégués de la Communauté.

Article 29 – **Approbation du procès-verbal de la réunion**

La copie des procès-verbaux est adressée à chacun des délégués avant la séance suivante.

A l'ouverture de la séance suivante, il peut être donné, et ce à la demande d'un seul Conseiller, lecture du procès-verbal ou du résumé de la réunion précédente. Le Conseil délibère sur l'adoption du procès-verbal.

Article 30 – **Registre**

Les délibérations contenues dans le procès-verbal sont transcrites par ordre chronologique sur le registre des délibérations visé par le Président. Ce registre est composé de feuillets mobiles cotés et paraphés par le Président, numérotés et reliés en fin d'année.

Article 31 – **Affichage**

Les décisions sont affichées par extraits à la porte du siège de la Communauté, dans la huitaine de chaque séance. Cette publication et la transmission des délibérations au représentant de l'Etat, dans le département, les rendent exécutoires.

Article 32 – **Publication**

Le dispositif des délibérations à caractère règlementaire, de même que les arrêtés du Président à caractère règlementaire, sont publiées au recueil des actes administratifs de la Communauté, qui est tenu à la disposition du public.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil de Communauté, des budgets et des comptes de la Communauté, des arrêtés du Président.

Article 33 – **Délibérations budgétaires**

Sauf s'il peut le faire avant le 31 décembre de l'année précédente, le Conseil de Communauté vote le budget primitif avant le 31 mars de l'année concernée, ou avant le 15 avril lors de l'année de renouvellement des Conseils Municipaux. Toutefois, s'il n'a pas disposé, avant le 15 mars, des éléments d'information que doit lui communiquer la Préfecture, il devra le voter dans un délai de quinze jours à compter de la communication par le Préfet de ces documents.

Le vote du compte administratif intervient avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice pour lequel il est établi.

Article 34 – **Mise à disposition du public**

Les budgets de la Communauté de Communes sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption, au siège administratif de la Communauté de Communes.

Le public est avisé de la disponibilité de ces documents, ainsi que de ses annexes, par affichage au siège administratif de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_1-DE

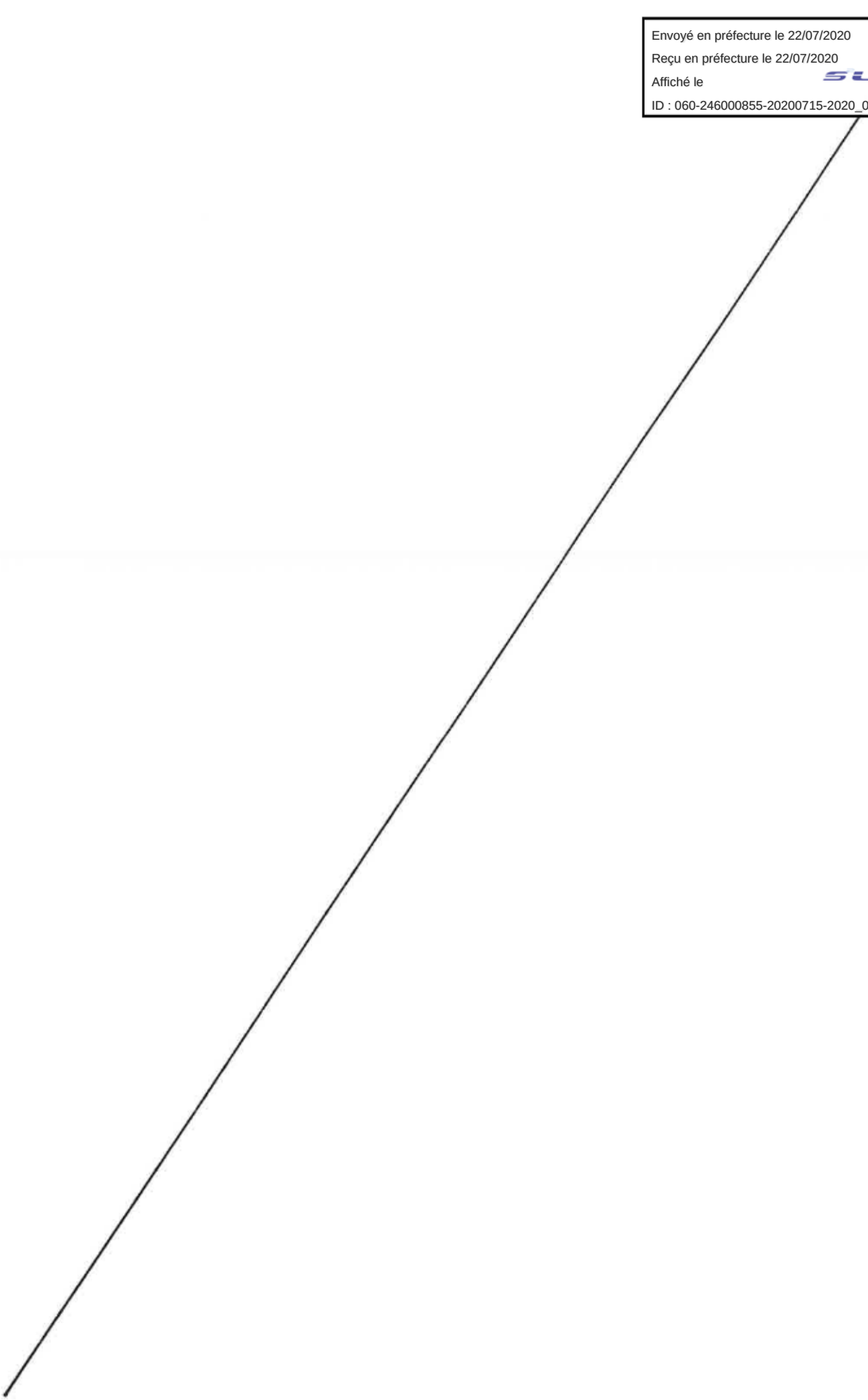

2020/099

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/100

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_2_2-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-2.2

VALIDATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Burcau dc la Communauté de Communes du Pays des Sources est composé du Président, de Vice-Présidents et d'autres membres. Le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-Présidents.

Le règlement intérieur prévoit un Burcau de 22 membres composés du Président, des vice-Présidents et de 15 autres membres.

Il est proposé (comme indiqué dans le règlement intérieur) de porter le nombre de Vice-Prcsidcnts de la Communauté de Communes du Pays des Sources à 6 en charge des domaines/commissions suivants :

1er Vice-Président → Aménagement de l'espace-Urbanisme-Habitat + Voirie + Développement Économique

2ème Vice-Président → Environnement

3ème Vice-Président → Tourisme valorisation du territoire

4ème Vice-Président → Services à la population

5me Vice-Président → Jeunesse et Sport

6ème Vice-Président → Communication – Culture

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** cette proposition,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/101

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/102

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_3-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-3

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président explique que l'élection des vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

➢ **Premier vice-Président en charge de l'« Aménagement de l'espace - Urbanisme-Habitat » et «Voirie » et « Développement économique »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 4
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

A obtenu
- Monsieur Alain DE PAERMENTIER : 58 voix

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé premier vice-président et a été installé.
Monsieur Alain DE PAERMENTIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Deuxième vice-Président en charge du « l'Environnement »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_3-DE

- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue : 31

Ont obtenu
- Monsieur Laurent MAROT : 17 voix
- Monsieur Francis CORMIER : 34 voix
- Monsieur Antoine BARBET : 10 voix

Monsieur Francis CORMIER ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé deuxième vice-président et a été installé.
Monsieur Francis CORMIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Troisième vice-Président en charge du « Tourisme-Valorisation du territoire » ménagers »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue : 31

Ont obtenu
- Madame Marie Christine PINSSON : 31 voix
- Monsieur Jean-Luc HIBON : 8 voix
- Monsieur Roger PARZYBUT : 21 voix

Madame Marie Christine PINSSON, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamée troisième vice-Présidente et a été installée.
Madame Marie Christine PINSSON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Quatrième vice-Président en charge des «Services à la population »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 0

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_3-DE

- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

Ont obtenu
- Monsieur Gilles AMBEZA: 13 voix
- Madame Michèle SWYGHEDAUW : 41 voix
- Monsieur Philippe DELACHAMBRE: 8 voix

Madame Michèle SWYGHEDAUW, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamée quatrième vice-Présidente et a été installée.
Madame Michèle SWYGHEDAUW a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Cinquième vice-Président en charge de la « Jeunesse et Sport »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 56
- Majorité absolue : 29

A obtenu
- Monsieur Sébastien NANCEL : 56 voix

Monsieur Sébastien NANCEL ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé cinquième vice-Président et a été installé.
Monsieur Sébastien NANCEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Sixième vice-Président en charge de la « Communication-Culture »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_3-DE

- Monsieur Patrick PEYR : 42 voix
- Monsieur Antoine BARBET : 16 voix

Monsieur Patrick PEYR ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé cinquième vice-Président et a été installé.

Monsieur Patrick PEYR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/106

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_3-DE

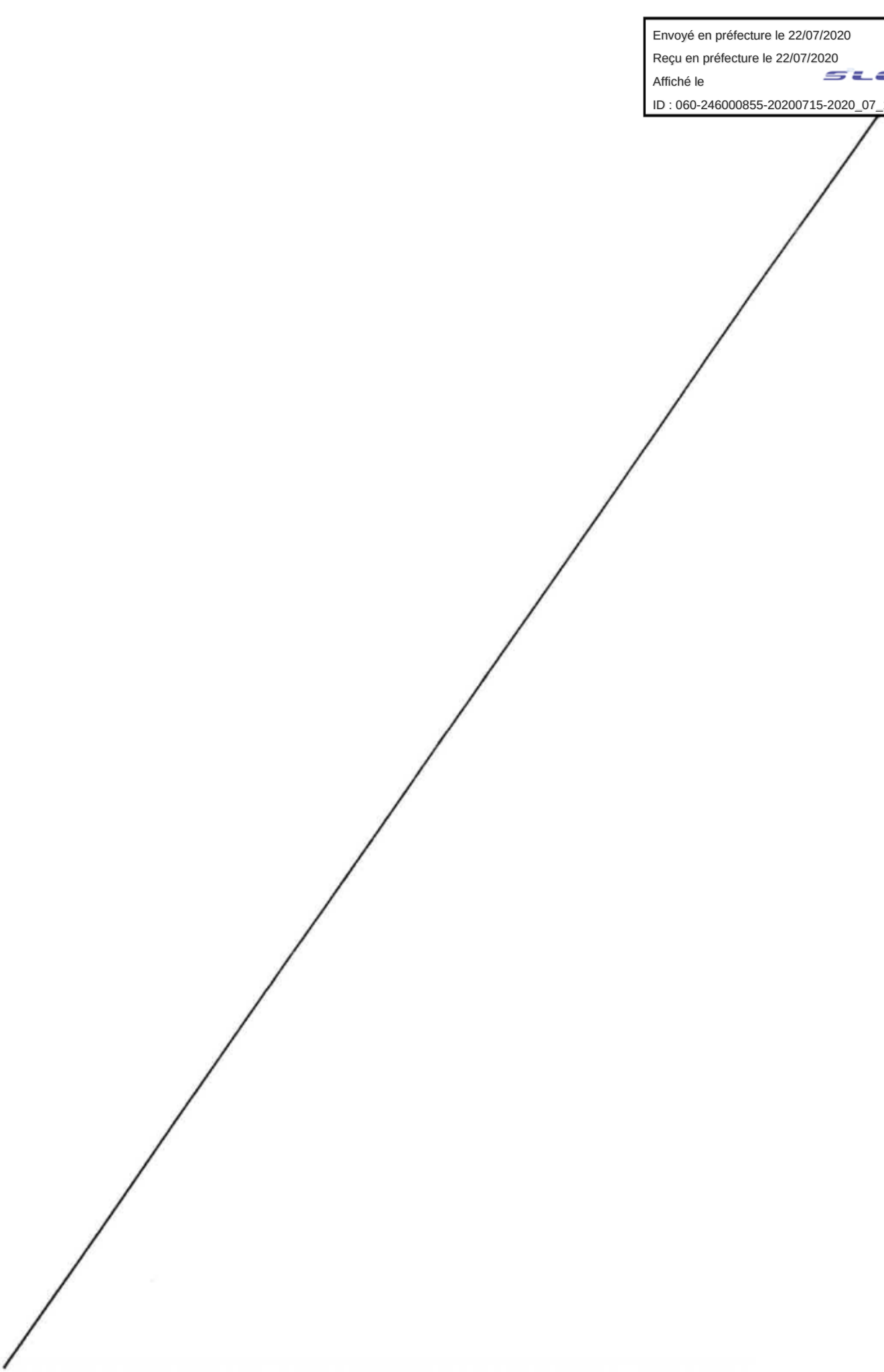

2020/107

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/108

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-4

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections successives du Président, des vice-Présidents et après appel à candidature, il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau Communautaire selon les conditions règlementaires.

Comme retracé dans le procès-verbal d'installation du Président, des vice-Présidents et des autres membres du Bureau, joint en annexe, le Bureau Communautaire est donc composé comme suit :

Le Président :
René MAHET

Les vice-Présidents :

- Alain DE PAERMENTIER, Maire et Délégué de Ressons-sur-Matz
  - Président des commissions « Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat », « Voirie » et « Développement économique »

- Francis CORMIER, Maire et Délégué d'Orvillers Sorel
  - Président de la commission « Environnement »

- Marie Christine PINSSON, Maire et Déléguée de Conchy les Pots
  - Présidente de la commission « Tourisme-Valorisation du Territoire »

- Michèle SWYNGHEDAUW, Maire et Déléguée de Mareuil la Motte
  - Présidente de la commission « Services à la population »

- Sébastien NANCEL, Maire et Délégué de Lagny
  - Président de la commission « Jeunesse et Sport »

- Patrick PEYR, Maire et Délégué de Plessier de Roye
  - Président de la commission « Communication-Culture »

Les membres :

1-Guillaume PINEL, Maire et délégué de Marquéglise
2-Robert PIECHON, Maire et délégué de Beaulieu les Fontaines
3-Sophie BRAMARD, 2ème adjointe et déléguée de Coudun
4-Baptiste de FRESSE de MONVAL, Maire et délégué de Margny sur Matz
5-Marc d'ARRENTIERES, Maire et délégué de Neufvy sur Aronde
6-François GOMEZ, Maire et délégué de Thiescourt
7-Annie MENARD, Maire et déléguée d'Elincourt Sainte Marguerite
8-Antoine BARBET, Maire et délégué de Villers sur Coudun
9-Daniel FORGET, Maire et délégué de Gournay sur Aronde

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

10-François FILLON, Maire et délégué de Roye sur Matz.
11-Gilles AMBEZA, Maire et Délégué de Coudun
12-Laurent MAROT, Maire et délégué de LASSIGNY
13-Frédéric FLAMAND, Conseiller municipal et délégué de Lassigny
14-Jean-Pierre LEONARD, Maire et délégué de Dives
15-Mireille BOULET, 1ère adjointe et délégués d'Elincourt Sainte Marguerite

Le procès-verbal d'installation du Président, des vice-Présidents et des autres membres du Bureau, annexé à la présente délibération et décrivant les étapes de procédure de vote, atteste de la véracité des faits précédemment cités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/110

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

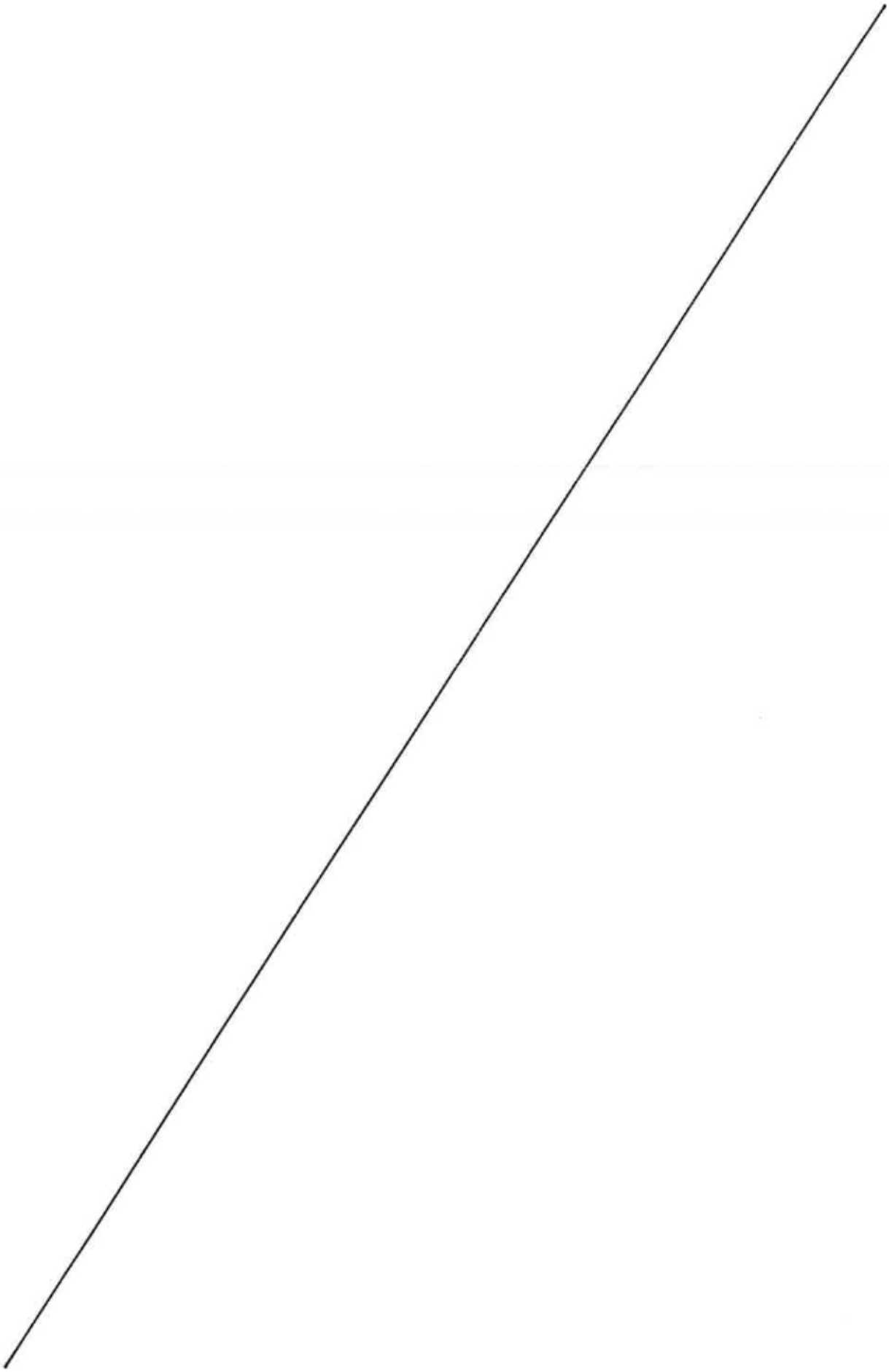

2020/111

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

DÉPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
COMPIEGNE

Effectif légal
du conseil communautaire
62

Nombre de conseillers en exercice
62

EPCI :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DES SOURCES

PROCÈS-VERBAL

DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 15 du mois de Juillet

à 18 heures 45 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

1-M.CARPENTIER Philippe	24-M. GUIBERT Michel	47-M.DE PAERMENTIER Alain
2-M. BIBAUT Antoine	25-M. FORGET Daniel	48-M. FILLON François
3-M. PARZYBUT Roger	26-Mme PILLOT Sandrine	49-M. VINCENT Alain
4-M. DARCY Jean-Claude	27-M. FLON Yves	50-Mme BLAISE Nicole
5-M. PIECHON Robert	28-M. RAABE Dominik	51-M. GOMEZ François
6-M. CARDON Christian	29-M. NANCEL Sébastien	52-M. HIBON Jean-Luc
7-M. MANSARD Francis	30-M. MAROT Laurent	53-Mme CAIVANO-TELLIER Laurence
8-M. BOULANGER Patrick	31-M. THIEBAUT José	54-M. BARBET Antoine
9-Mme VALOIS Delphine	32-Mme LEROUX Sophie	55-Mme PASSAL Maryse
10-M. KNAUSS Jean-Paul (suppléé par Mme DEGAUCHY Delphine)	33-M. FLAMAND Frédéric	56-M. CREPIN Julien
11-M. DELACHAMBRE Philippe	34-M. MAHET René	57-Mme DUFRESNES Christiane
12-Mme PINSSON Marie-Christine	35-Mme SWYNDGHEDAUW Michèle	58-Mme BLANCHARD Marianne
13-M. AMBEZA Gilles	36-M. NANCELLE Gauthier	
14-Mme BRAMARD Sophie	37-M. DE FRESSE DE MONVAL Baptiste	
15- M. CARPENTIER Michel	38-M. PINEL Guillaume	
16-M. ODERMATT Franck (suppléé par Mme DUMONT Elisabeth)	39-M. LUISIN Arnaud	
17-M. LEROY Michel	40-M. GUYON Frédéric	
18-M. LERONARD Jean-Pierre	41-M. TRIBOUT Guillaume	
19-M. LACROIX Thierry	42-M. D'ARRENTIERES Marc	
20-Mme MENARD Annie	43-M. DANIEL Gael	
21-Mme BOULET Mireille	44 Mme MARTEAU Camille	
22-M. DEBONNE Michel	45-M. CORMIER Francis	
23-M. GOUT Jean-Claude	46-M. PEYR Patrick	

Absents [1] : M. LITTY Pierre (pouvoir à LUISIN Arnaud), M.HUCHER Vincent (pouvoir à Mme PINSSON Marie-Christine), M. THIBAULT Jean-Claude (pouvoir à M. VINCENT Alain), Mme COLOMBATTO Françoise (pouvoir à M MAHET René).

[1] Préciser s'ils sont excusés.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Luc HIBON, Doyen d'âge, qui a décla
ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M François GOMEZ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M. Jean-Luc HIBON, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 58 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[2].

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : M Guillaume TRIBOUT et M. Guillaume PINEL.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin de vote que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 57
f. Majorite absolue [3] 29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M René MAHET	57	Cinquante-sept

2.5. Proclamation de l'élection du président

M René MAHET a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M René MAHET élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

[2] Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.
[3] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vi[illegible] l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, d[illegible]

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté dispos[illegible] éléments, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58

f. Majorité absolue [4] 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Alain DE PAERMENTIER	58	Cinquante-huit

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Alain DE PAERMENTIER a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 61

f. Majorité absolue [4] 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Laurent MAROT	17	Dix-sept
M. Francis CORMIER	34	Trente-quatre
M. Antoine BARBET	10	Dix

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Francis CORMIER a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60

f. Majorité absolue [4] 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Marie Christine PINSSON	31	Trente et un
M Jean-Luc HIBON	8	Huit
M Roger PARZYBUT	21	Vingt et un

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Marie-Christine PINSSON a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 62
f. Majorité absolue [4] 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Gilles AMBEZA	13	Treize
Mme Michèle SWINGHEDAUW	41	Quarante et un
M Philippe DELACHAMBRE	8	Huit

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Michèle SWINGHEDAUW a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56
f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Sébastien NANCEL	56	Cinquante-six

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M Sébastien NANCEL a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
f. Majorité absolue [4] 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Patrick PEYR	42	Quarante-deux
M Antoine BARBET	16	Seize

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Patrick PEYR a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

4. Élection des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes

Conformément au règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays des Sou… Président, des 6 vice-présidents et de 15 membres titulaires de l'assemblée délibérante.

Il a été rappelé que les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT)..

4.1. Élection du 1er membre du Bureau

4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59

f. Majorité absolue [4] 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Guillaume PINEL	59	Cinquante-neuf

4.1.2 Proclamation de l'élection du 1er membre du Bureau

Guillaume PINEL a été proclamé premier membre du bureau et immédiatement installé.

4.2 Élection du 2ème membre du Bureau

4.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58

f. Majorité absolue [4] 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Robert PIECHON	58	Cinquante-huit

4.2.2 Proclamation de l'élection du 2ème membre du Bureau

M Robert PIECHON a été proclamé deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

4.3 Élection du 3ème membre du Bureau

4.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58

f. Majorité absolue [4] 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sophie BRAMARD	58	Cinquante-huit

4.3.2 Proclamation de l'élection du 3ème membre du Bureau

Mme Sophie BRAMARD a été proclamée troisième membre du bureau et immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

4.4 Élection 4ème membre du Bureau

4.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 57
f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Baptiste de FRESSE de MONVAL	57	Cinquante-sept

4.4.2 Proclamation de l'élection du 4ème membre du Bureau

M Baptiste de FRESSE de MONVAL a été proclamé quatrième membre du bureau et immédiatement installé.

4.5 Élection 5ème membre du Bureau

4.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 57
f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Marc d'ARRENTIERES	57	Cinquante-sept

4.5.2 Proclamation de l'élection du 5ème membre du Bureau

M Marc d'ARRENTIERES a été proclamé cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

4.6 Élection 6ème membre du Bureau

4.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 57
f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M François GOMEZ	57	Cinquante-sept

4.6.2 Proclamation de l'élection du 6ème membre du Bureau

M François GOMEZ a été proclamé sixième membre du bureau et immédiatement installé.

4.7 Élection 7ème membre du Bureau

4.7.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 56

f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Annie MENARD	56	Cinquante-six

4.7.2 Proclamation de l'élection du 7ème membre du Bureau

Mme Annie MENARD a été proclamée septième membre du bureau et immédiatement installée.

4.8 Élection 8ème membre du Bureau

4.8.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 56

f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Antoine BARBET	56	Cinquante-six

4.8.2 Proclamation de l'élection du 8ème membre du Bureau

M Antoine BARBET a été proclamé huitième membre du bureau et immédiatement installé.

4.9 Élection 9ème membre du Bureau

4.9.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 56

f. Majorité absolue [4] 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daniel FORGET	56	Cinquante-six

4.9.2 Proclamation de l'élection du 9ème membre du Bureau

M. Daniel FORGET a été proclamé neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

4.10 Élection du 10ème membre du Bureau

4.10.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 56

f. Majorité absolue [4] 29

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M François FILLON	56	Cinquante-six

4.10.2 Proclamation de l'élection du 10ème membre du Bureau

M François FILLON a été proclamé dixième membre du bureau et immédiatement installé.

***4.11* Élection du onzième membre du Bureau**

4.11.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55
f. Majorité absolue [4] 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Gilles AMBEZA	55	Cinquante-cinq

4.11.2 Proclamation de l'élection du 11ème membre du Bureau

M Gilles AMBEZA a été proclamé onzième membre du bureau et immédiatement installé.

***4.12* Élection du 12ème membre du Bureau**

4.12.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
f. Majorité absolue [4] 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Laurent MAROT	54	Cinquante-quatre

4.12.2 Proclamation de l'élection du 12ème membre du Bureau

M Laurent MAROT a été proclamé douzième membre du bureau et immédiatement installé.

***4.13* Élection du 13ème membre du Bureau**

4.13.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
f. Majorité absolue [4] 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Frédéric FLAMAND	54	Cinquante-quatre

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

4.13.2 Proclamation de l'élection du 13ème membre du Bureau

M Frédéric FLAMAND a été proclamé treizième membre du bureau et immédiatement installé.

4.14 Élection du 14ème membre du Bureau

4.14.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 54
f. Majorité absolue [4] 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Jean-Pierre LEONARD	54	Cinquante-quatre

4.14.2 Proclamation de l'élection du 14ème membre du Bureau

M Jean-Pierre LEONARD a été proclamé quatorzième membre du bureau et immédiatement installé.

4.15 Élection du 15ème membre du Bureau

4.15.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 52
f. Majorité absolue [4] 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Mireille BOULET	52	Cinquante-deux

4.15.2 Proclamation de l'élection du 15ème membre du Bureau

Mme Mireille BOULET a été proclamée quinzième membre du bureau et immédiatement installée.

4.16 Proclamation de l'élection des autres membres du Bureau

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Bureau et ont été immédiatement installés, Mmes et MM. Guillaume PINEL, Robert PIECHON, Sophie BRAMARD, Batiste DE FRESSE DE MONVAL, Marc D'ARRENTIERES, François GOMEZ, Annie MENARD, Antoine BARBET, Daniel FORGET, François FILLON, Gilles AMBEZA, Laurent MAROT, Frédéric FLAMAND, Jean-Pierre LEONARD et Mireille BOULET.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mercredi 15 juillet 2020, à 23 heures 50 minutes, en double exemplaire [4] a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,
René MAHET

Le conseiller communautaire le plus âgé,
Jean-Luc HUBONI

Le secrétaire
François GOMEZ

Les assesseurs,
Guillaume TRIBOUT ..... *Guillaume PINEL*

[4] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_4-DE

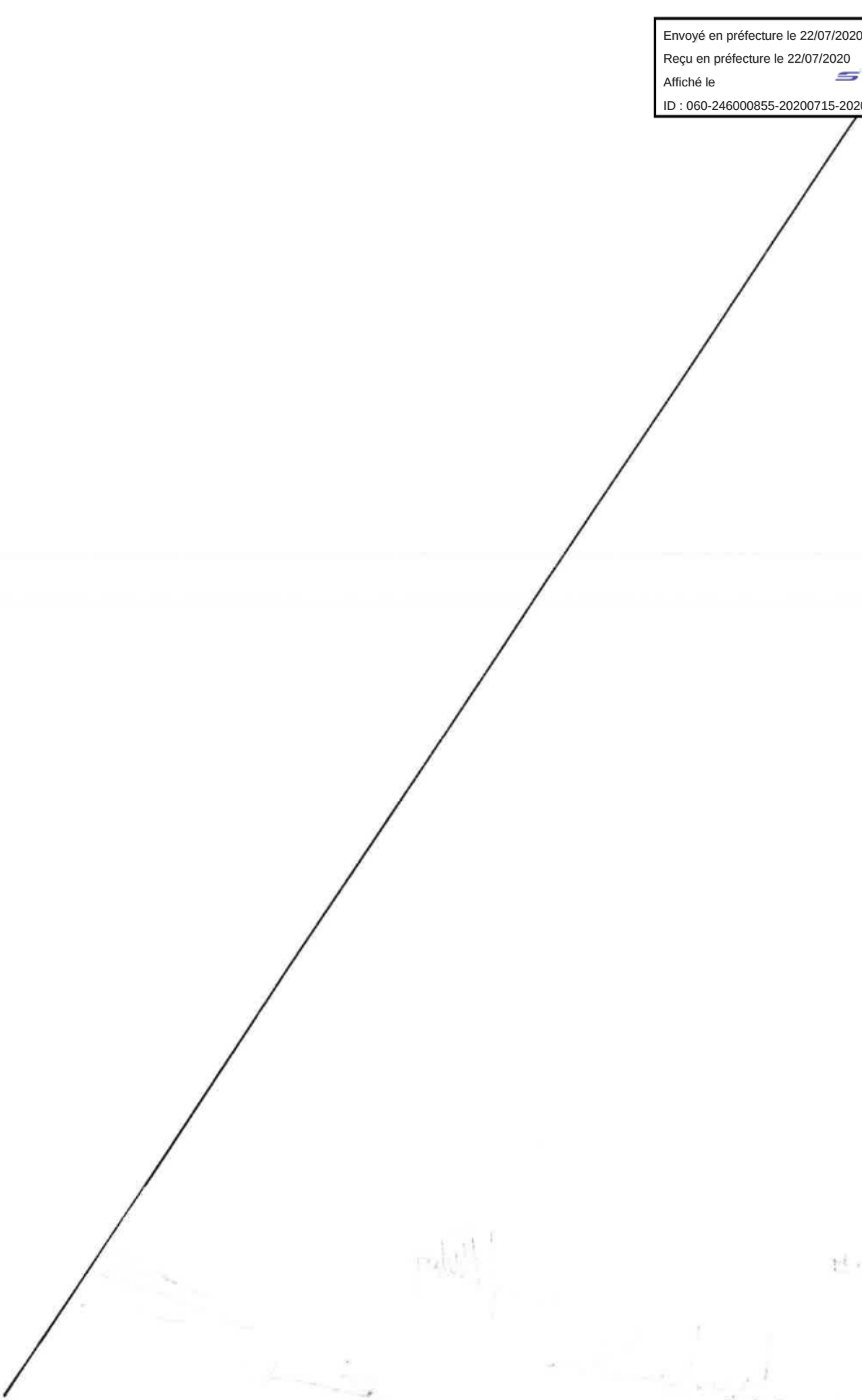

2020/121

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/122

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_5-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-5

VOTE DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'article L 5211-12 du CGCT précise que l'organe délibérant doit définir les indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents.

Les indemnités de fonction du Président et des vices- Présidents sont calculées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et à un taux (le maximum étant fixé par décret).

Il convient de fixer le montant des indemnités dues au Président et aux vice-présidents selon la proposition suivante :

Fonction	**Indemnité mensuelle maximale pour les Communautés de Communes de 20 000 à 49 999 habitants (indice brut terminal)**
Président	taux de 67.50%
Vice-Président	taux de 24.73%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les indemnités proposées pour le Président et les vice-Présidents de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** de verser ces indemnités à compter du 16/07/2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/123

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/124

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_6-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-6

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

☞ ***Présentation par Monsieur le Président***

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau communautaire peut disposer, dans un souci de souplesse et d'efficacité, d'un certain nombre d'attributions du Conseil Communautaire, afin de mettre en œuvre des opérations relevant de la compétence de la collectivité.

Le Bureau communautaire peut régler par ses délibérations et par délégation du Conseil Communautaire les affaires relatives à l'ensemble des attributions de la Communauté de Communes du Pays des Sources à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,
- des délégations données au Président par délibération.

Il est proposé de donner délégation au Bureau communautaire, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant :

- la création, la transformation ou la suppression de postes des personnels contractuels ou titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- la création, la transformation ou la suppression des éléments liés au régime indemnitaire des personnels contractuels ou titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services d'un montant supérieur à 214 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- les demandes ou attributions de subventions/participations financières en rapport avec les domaines de compétences de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_6-DE

- la conclusion et la révision du louage de toute chose pour une durée égale ou supérieure à douze ans,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers au-delà de 4 600 €,
- l'acquisition de terrains,
- la vente de terrains appartenant au patrimoine de la collectivité,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes au-delà de 5 000 €,
- le versement des indemnités de conseil au receveur,
- la passation de contrats/conventions de partenariat, d'adhésion à titre onéreux ou à titre gratuit avec tout organisme institutionnel, associatif ou paritaire,
- la création de comités de pilotage en lien avec les compétences de la collectivité,
- les désignations de délégués du Bureau communautaire à des commissions/comités de pilotage internes ou externes du Pays des Sources,
- la validation de projets ou d'actions en rapport avec les compétences de la collectivité sous réserve de l'inscription des crédits au budget,
- la validation de rapports d'activités internes et externes à la collectivité,
- l'élaboration et l'adoption de tout règlement intérieur en lien avec les compétences de la collectivité,
- la validation de toute organisation de manifestations en lien avec les compétences de la collectivité.

Le Président préparera et exécutera les délibérations du Conseil Communautaire et du Bureau Communautaire. Il rendra compte des décisions du Bureau à chaque séance du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire pour la durée du mandat pour les actes relevant des attributions du Conseil Communautaire énumérées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/126

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_6-DE

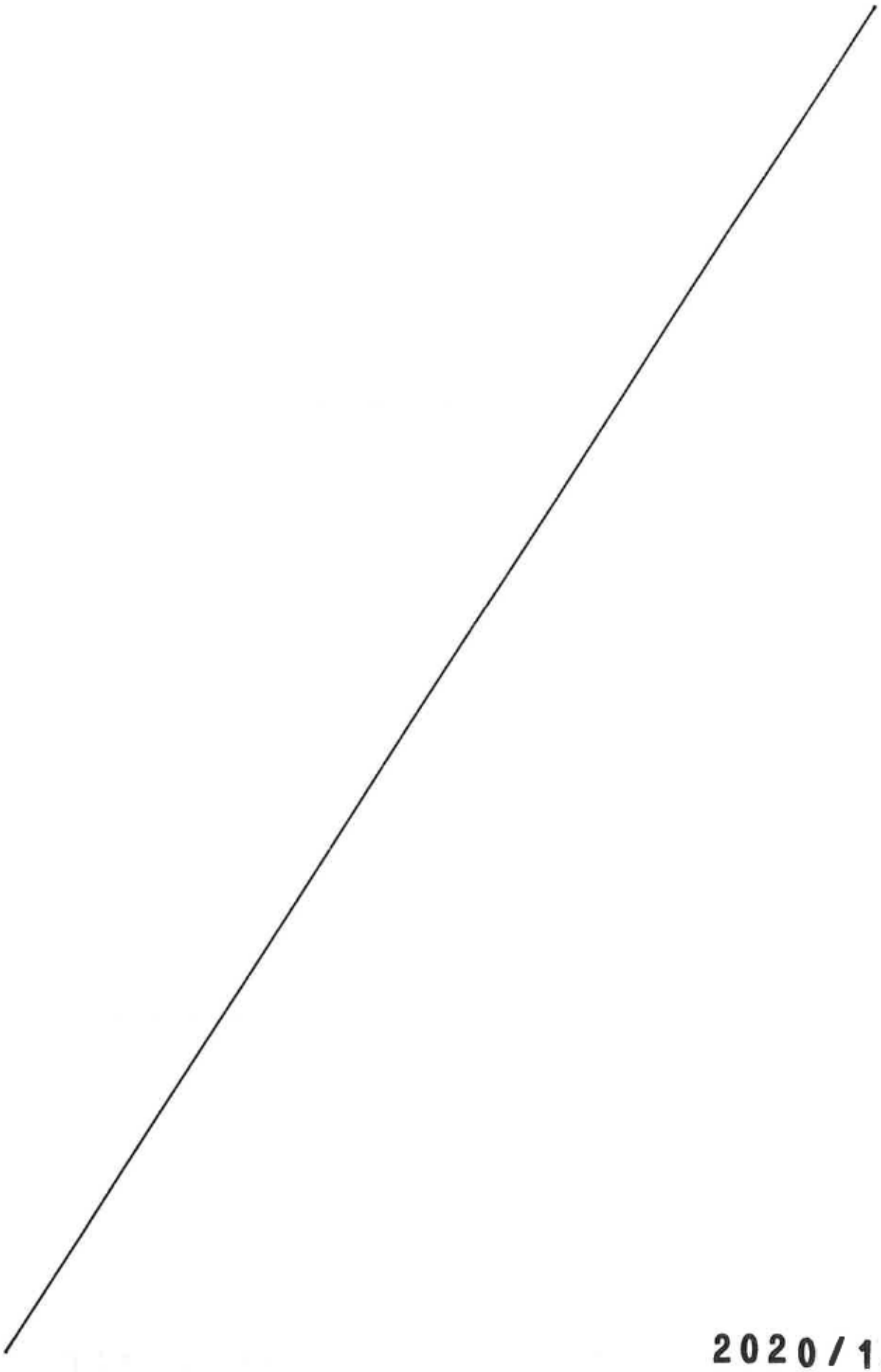

2020/127

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/128

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_7-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-7

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Communauté et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté. Il est le chef des services. Il représente la Communauté de Communes en justice. (article L 5211-9 du CGCT)

Comme pour le Bureau Communautaire, le Président, au titre de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour un certain nombre d'attributions à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- des délégations données au Bureau communautaire par délibération

Il est proposé de donner délégation au Président, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant:

- la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- la conclusion et la révision du louage de toute chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_7-DE

- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- tout contentieux ou actions en justice visant à défendre la Communauté de Communes,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 5 000 €.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DONNE** délégation au Président pour la durée du mandat pour les attributions relevant des compétences du Conseil Communautaire énumérées ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/130

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_7-DE

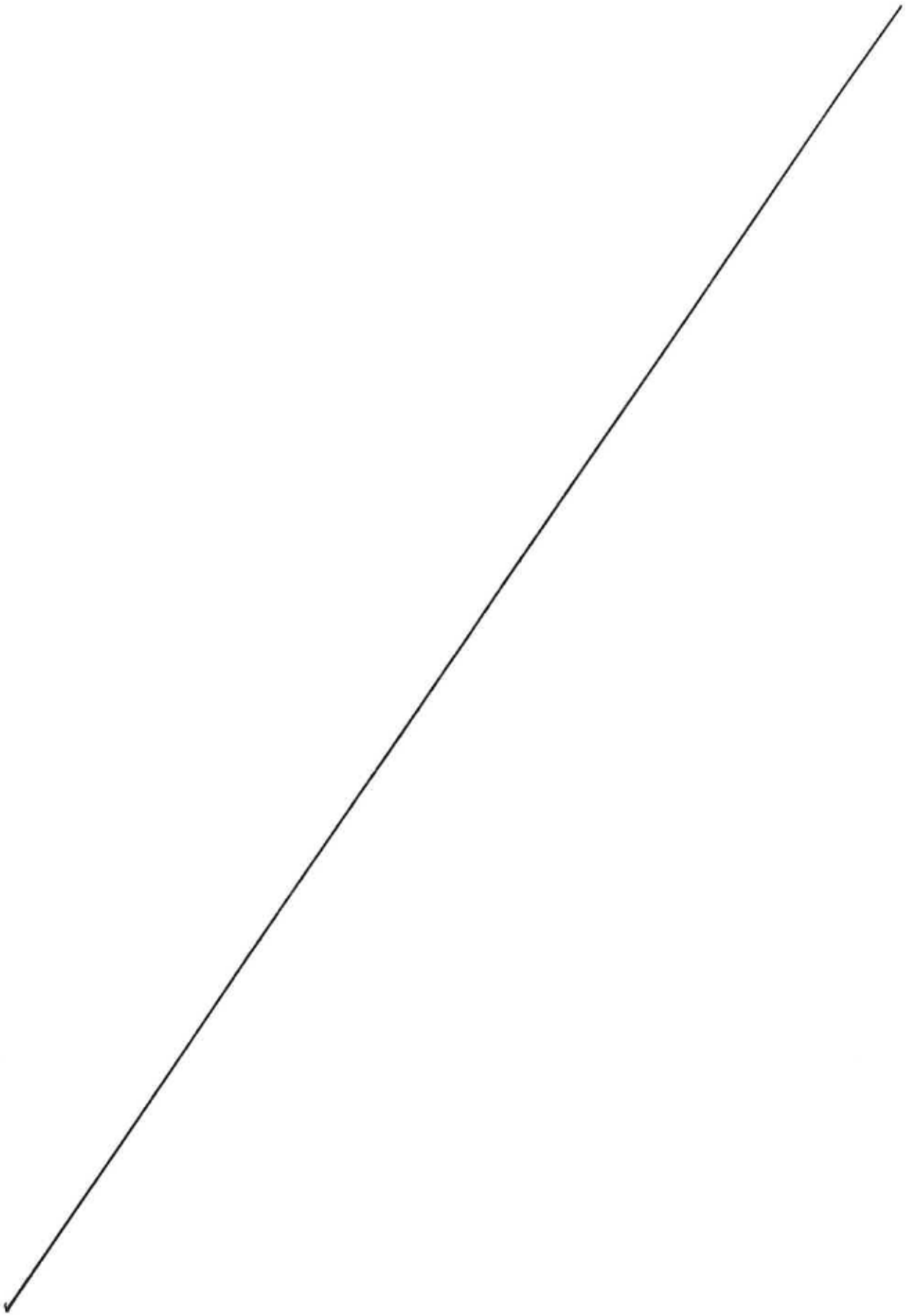

2020/131

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/132

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_8-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-8

INSCRIPTIONS DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Chacune des huit commissions est composée de la façon suivante :

- ➔ Au maximum 15 personnes parmi les Délégués titulaires et les Délégués Suppléants si ces derniers en font la demande,
- ➔ Au moins deux Membres du Bureau, dont le vice-Président, Président en titre de la commission en font partie,
- ➔ Chaque membre du Bureau s'inscrit au maximum dans deux commissions

Le règlement intérieur de Communauté de Communes du Pays des Sources fixe le nombre de commissions de travail à huit :

→ Commission "Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat"

Alain DE PAERMENTIER, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Ressons-sur-Matz,
Michel GUIBERT, maire de Giraumont
Guillaume PINEL, maire de Marquéglise, membre du Bureau
José THIEBAUT, 1er adjoint de Lassigny
Thierry LACROIX, maire d'Ecuvilly
Guillaume TRIBOUT, maire de Mortemer
Annie MENARD, maire d'Elincourt Sainte Marguerite, membre du Bureau
Philippe CARPENTIER, 3ème adjoint d'Amy

→ Commission " Développement économique "

Alain DE PAERMENTIER, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Ressons-sur-Matz,
Laurent MAROT, maire de Lassigny, membre du Bureau
Gaël DANIEL, maire de Laneuville sur Ressons
Marc d'ARRENTIERES, maire de Neufvy sur Aronde, membre du Bureau
Marianne BLANCHARD, 2ème adjointe de Ressons sur Matz
Delphine DEGAUCHY, 1ère adjointe de Cannectancourt

→ Commission "Tourisme – Valorisation du Territoire "

Marie-Christine PINSSON, vice-Présidente, Présidente de la commission, membre du Bureau et maire de Ressons-sur-Matz,
Laurence CAIVANO-TELLIER, maire de Vignemont
Jean-Luc HIBON, 4ème adjointe de Thiescourt, membre du Bureau
Baptiste de FRESSE de MONVAL, maire de Margny sur Matz, membre du Bureau

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_8-DE

Dominik RAABE, maire de Laberlière
Delphine VALOIS, maire de Candor
Sophie BRAMARD, 2ème adjointe de Coudun, membre du Bureau
Sophie LEROUX, 2ème adjointe de Lassigny
Robert PIECHON, maire de Beaulieu les Fontaines, membre du Bureau
Frédéric GUYON, 1er adjoint de Monchy Humières
Roger PILLOY, 1er adjoint de Mareuil la Motte

→ Commission "Environnement" : gestion des ressources en eau et des déchets ménagers

Francis CORMIER, vice-Président, Président de la commission, maire d'Orvillers Sorel, et membre du Bureau
Elisabeth DUMONT, 1er adjointe de Cuvilly
Jean-Claude GOUT, maire de Fresnières
Baptiste de FRESSE de MONVAL, maire de Margny sur Matz, membre du Bureau
Sophie LEROUX, 2ème adjointe de Lassigny
François FILLON, maire de Roye sur Matz
Mireille BOULET, 1er adjointe d'Elincourt Sainte Marguerite
Marc d'ARRENTIERES, maire de Neufvy sur Aronde, membre du Bureau
Michel CARPENTIER, maire de Crapeaumesnil
Philippe CARPENTIER, 3ème adjoint d'Amy
Antoine BARBET, maire de Villers sur Coudun, membre du Bureau
Gaël DANIEL, maire de Laneuville sur Ressons

→ Commission "Services à la population" : Transports – Petite Enfance- Santé

Michèle SWYNGHEDAW, vice-Présidente, Présidente de la commission, membre du Bureau et maire de Mareuil la Motte
José THIEBAUT, 1er adjoint de Lassigny
François GOMEZ, maire de Thiescourt, membre du Bureau
Martine BIBAUT, 1ere adjointe de Vignemont

→ Commission "Jeunesse et Sport »

Sébastien NANCEL, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Lagny
Frédéric FLAMAND, Conseiller municipal de Lassigny, membre du Bureau
Maryse PASSAL, 2ème de Villers sur Coudun
Antoine BIBAUT, maire d'Antheuil Portes
Gilles AMBEZA, maire de Coudun et membre du Bureau
Michel DEBONNE, maire d'Evricourt
Laurent MAROT, maire de Lassigny, membre du Bureau
Philippe DELACHAMBRE, maire de Canny sur Matz

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_8-DE

→ Commission " Communication - Culture "

Patrick PEYR, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Plessis de Roye
Antoine BARBET, maire de Villers sur Coudun, membre du Bureau
Antoine BIBAUT, maire d'Antheuil Portes
Françoise MORIN, 1ère adjointe de BAUGY
Gilles AMBEZA, maire de Coudun, membre du Bureau
Laurence CAIVANO-TELLIER, maire de Vignemont

→ Commission "Voirie"

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Ressons-sur-Matz,
Jean Pierre LEONARD, maire de Dives, membre du Bureau
Antoine BIBAUT, maire d'Antheuil Portes
Gaël DANIEL, maire de Laneuville sur Ressons
Michel LEROY, maire de Cuy
Annie MENARD, maire d'Elincourt Ste Marguerite, membre du Bureau
Gauthier NANCELLE, maire de Margny aux Cerises
José THIEBAUT, 1er adjoint de Lassigny
Patrick BOULANGER, maire de Boulogne la Grasse
Frédéric FLAMAND, Conseiller municipal de Lassigny, membre du Bureau
Francis MANSARD, maire de Biermont
Jérôme GOSSET, 1er adjoint d'Orvillers Sorel
Delphine VALOIS, maire de Candor
Guillaume TRIBOUT, maire de Mortemer
Yves FLON, maire d'Hainvillers
Guillaume PINEL, maire de Marquéglise, membre du Bureau
Thierry LACROIX, maire d'Ecuvilly

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020 / 135

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/136

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_9-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-9

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE

Vu l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Communauté de Communes du Pays des Sources qu'il préside doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Monsieur le Président fait appel à 5 candidats titulaires et à 5 candidats suppléants.

Messieurs Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Guillaume PINEL, Julien CREPIN et François GOMEZ sont candidats en qualité de membres titulaires.

Madame Maric Christine PINSSON, Messieurs Frédéric FLAMAND, Gilles AMBEZA, Daniel FORGET, Jean-Claude GOUT sont candidats en qualité de membres suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ELIT** Messieurs Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Guillaume PINEL, Julien CREPIN et François GOMEZ comme membres titulaires et Madame Maric Christine PINSSON, Messieurs Frédéric FLAMAND, Gilles AMBEZA, Daniel FORGET, Jean-Claude GOUT comme membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres permanente,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/137

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/138

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_10-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-10

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Comité national d'action sociale (**CNAS**) est une association à laquelle la Communauté de Communes du Pays des Sources adhère pour faire bénéficier ses agents de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Il est proposé que le Président soit le délégué élu pour représenter la Communauté de Communes auprès du CNAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **PROCEDE** à la nomination de Monsieur René MAHET en qualité de délégué élu de la Communauté de Communes du Pays des Sources auprès du CNAS,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/139

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/140

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_11-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-11

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ABEL LEFRANC ET DE LA VALLEE DU MATZ.

Il convient d'élire un membre titulaire et un suppléant pour représenter la collectivité aux Conseils d'Administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz de Ressons-sur-Matz.

Madame Michèle SWYNGHEDAUW se porte candidate en tant que représentante titulaire et Monsieur Patrick PEYR en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny.

Madame Michèle SWYNGHEDAUW se porte candidate en tant que représentante titulaire et Madame Annie MENARD, en tant que représentante suppléante au conseil d'administration du collège LA VALLEE DU MATZ de Ressons sur Matz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ELIT** Madame Michèle SWYNGHEDAUW en tant que représentante titulaire et Monsieur Patrick PEYR en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny.
- Madame Michèle SWYNGHEDAUW en tant que représentante titulaire et Madame Annie MENARD, en tant que représentante suppléante au conseil d'administration du collège LA VALLEE DU MATZ de Ressons sur Matz,

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement les conseils d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz à Ressons sur Matz,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/141

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/142

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_12-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-12

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX RURAUX DE LASSIGNY ET DE RESSONS SUR MATZ.

Il convient d'élire un membre pour représenter la collectivité aux Conseils d'Administration des centres sociaux ruraux de Lassigny et de Ressons sur Matz.

Madame Michèle SWYNGHEDAUW, vice-Présidente en charge des Services à la population se porte candidate en tant que membre du Conseil d'Administration du Centre Social Rural de Lassigny et du Centre Social Rural de Ressons sur Matz

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ELIT** Madame Michèle SWYNGHEDAUW comme membre du Conseil d'Administration du Centre Social de Lassigny et du Centre Social Rural de Ressons sur Matz

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement les conseils d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz à Ressons sur Matz,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020 / 143

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/144

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_13-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-13

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE « INITIATIVE OISE-EST ».

Initiative Oise-Est est une plateforme qui adhère à Initiative France, premier réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 230 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs repreneurs d'entreprises.

La mission principale d'Initiative Oise-Est est de dynamiser les territoires autour de la création et la reprise d'entreprise en développant des réseaux de partenaires économiques locaux publics et privés.

Initiative Oise-Est travaille en partenariat avec l'ensemble des opérateurs de la création reprise d'entreprise de l'Est de l'Oise.

Il convient d'élire un candidat pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale.

Il est proposé que ce soit le vice-Président en charge du Développement Économique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

NOMME Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président en charge du Développement Économique, représentant de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale « Initiative Oise-Est »,

- **CHARGE** le Président d'en avertir le Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale « Initiative Oise-Est »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/145

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/146

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_14-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-14

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA MISSION LOCALE DU COMPIEGNOIS-PAYS DES SOURCES

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes 16 - 25 ans.

Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé.

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Suite à la convention de partenariat signée en 2016 avec la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources, il convient d'élire six représentants dont deux siégeront au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources.

Il est proposé de désigner le vice-Président en charge du Développement Économique ainsi que 5 autres élus pour représenter la Communauté de Communes dont le vice-Président en charge du Développement Économique et un élu pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Messieurs DE PAERMENTIER, vice-Président en charge du Développement Économique, AMBEZA, PINEL, BIBAUT, LUISIN, RAABE représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources et Messieurs DE PAERMENTIER et AMBEZA représentants au Conseil d'Administration,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le conseil d'administration de la Mission Locale du Compiégnois- Pays des Sources,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/147

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/148

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_15-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-15

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A L'OFFICE DE TOURISME DE COMPIEGNE

Depuis le 1er janvier 2017, en respect de loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays des Sources se doit d'exercer la compétence « Tourisme » et notamment sa promotion.

Afin d'assurer les missions de promotion, de valorisation et de commercialisation de l'offre touristique locale, cette compétence a été déléguée à l'Agglomération de la Région de Compiègne et à l'Office de tourisme de l'ARC.

Une convention de délégation de promotion touristique du territoire de la CCPS à l'ARC et l'OT de Compiègne a été signée en mars 2019.

Il convient d'élire un membre pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Compiègne.

Il est proposé de désigner la vice-Présidente en charge du tourisme et de la valorisation du territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Madame Marie-Christine PINSSON, la vice-Présidente en charge du tourisme et de la valorisation du territoire, représentante de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Compiègne

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Compiègne

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/149

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, KNAUSS Jean-Paul (remplacé par DEGAUCHY Delphine), DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René).

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 58 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 62

2020/150

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_16-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-16

DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE SOURCES ET VALLEES ET DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER.

Le Pays de Sources et Vallées regroupe au sein d'une association les Communautés de Communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources afin de mener des actions communes.

Il convient d'élire 7 membres pour représenter la collectivité au sein du Conseil d'Administration du Pays de Sources et Vallées.

Il est proposé de désigner le Président et les Vice-Présidents.

De plus, le Pays de Sources et Vallées bénéficie du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) qui est un programme européen visant à soutenir les projets des territoires ruraux. Les projets sont sélectionnés par un Comité de Programmation local composé d'élus locaux et de représentants du secteur privé.

Il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour le Comité de Programmation du Programme LEADER (en respectant la parité homme-femme).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Mesdames, Messieurs MAHET, DE PAERMENTIER, CORMIER, PINSSON, SWINGHEDAUW, NANCEL et PEYR représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration du Pays de Sources et Vallées
- **NOMME** Madame SWYNGHEDAUW et Monsieur NANCEL, représentants titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources au sein du Comité de Programmation LEADER
- **NOMME** Madame PINSSON et Monsieur AMBEZA, représentants suppléants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au sein du Comité de Programmation LEADER
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Conseil d'Administration du Pays de Sources et Vallées
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,
René MAHET

2020/151

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/152

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_17-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-17

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO).

La Communauté de Communes du Pays des Sources est actionnaire de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO). A ce titre, elle doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires et au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi qu'un suppléant.

Il est proposé de désigner le Président comme délégué titulaire et un vice-Président comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Monsieur MAHET représentant titulaire et Monsieur PEYR représentant suppléant de la Communauté de Communes du Pays des Sources pour l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires et l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SAO,

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement la SAO,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/153

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/154

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_18-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-18

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE (SMDO).

Le SMDO gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans l'Oise.

Le SMDO est administré par un Comité Syndical composé de 114 élus délégués titulaires et 114 élus suppléants désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Il convient d'élire quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants.

Il est proposé de désigner le Président, le vice-Président en charge de l'environnement et deux autres personnes de la Commission Environnement comme titulaires et quatre autres personnes de la Commission Environnement comme suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs MAHET, CORMIER, LEONARD et LACROIX, délégués titulaires et Mesdames et Messieurs de FRESSE de MONVAL, RAABE, BOULET et MENARD délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources au SMDO,

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMDO,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020 / 155

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/156

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_19-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-19

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT (SMOTHD).

Lors de la création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit chargé de l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit, la Communauté de Communes du Pays des Sources a pris une nouvelle compétence relative au Très Haut Débit et a donc adhéré au SMOTHD.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour représenter la collectivité au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaires et suppléants représentant la communauté de communes au SMOTHD les délégués titulaires et suppléants des communes auprès de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Mesdames et Messieurs les délégués titulaires et délégués suppléants des communes auprès de la Communauté de Communes du Pays des Sources, délégués titulaires et suppléants au SMOTHD, selon tableau en annexe. Pour les communes ayant quatre délégués au sein du Pays des Sources :
  - LASSIGNY: Monsieur MAROT et Madame LEROUX
  - RESSONS SUR MATZ : Messieurs DE PAERMENTIER et THIBAULT
  - VILLERS SUR COUDUN : Messieurs BARBET et CREPIN
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMOTHD
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/157

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_19-DE

CP	COMMUNE	Titre M ou Mme	NOM	PRENOM	suppléants
60310	AMY	M	CARPENTIER	Philippe	T
60162	ANTHEUIL PORTES	M.	BIBAUT	Antoine	T
60310	AVRICOURT	M	PARZYBUT	Roger	T
60113	BAUGY	M	DARCY	Jean-Claude	T
60310	BEAULIEU LES FONTAINES	M	PIECHON	Robert	T
60490	BELLOY	M	CARDON	Christian	T
60490	BIERMONT	M	MANSARD	Francis	T
60490	BOULOGNE LA GRASSE	M	BOULANGER	Patrick	T
60113	BRAISNES SUR ARONDE	M	LITTY	Pierre	T
60310	CANDOR	Mme	VALOIS	Delphine	T
60310	CANNECTANCOURT	M	KNAUSS	Jean-Paul	T
60310	CANNY SUR MATZ	M	DELACHAMBRE	Philippe	T
60490	CONCHY LES POTS	Mme	PINSSON	Marie Christine	T
60490	CONCHY LES POTS	M	HUCHER	Vincent	S
60150	COUDUN	M	AMBEZA	Gilles	T
60150	COUDUN	Mme	BRAMARD	Sophie	S
60310	CRAPEAUMESNIL	M	CARPENTIER	Michel	T
60490	CUVILLY	M	ODERMATT	Franck	T
60310	CUY	M	LEROY	Michel	T
60310	DIVES	M	LEONARD	Jean-Pierre	T
60310	ECUVILLY	M	LACROIX	Thierry	T
60157	ELINCOURT STE MARGUERITE	Mme	MENARD	Annie	T
60157	ELINCOURT STE MARGUERITE	Mme	BOULET	Mireille	S
60310	EVRICOURT	M	DEBONNE	Michel	T
60310	FRESNIERES	M	GOUT	Jean-Claude	T
60150	GIRAUMONT	M	GUIBERT	Michel	T
60190	GOURNAY SUR ARONDE	M	FORGET	Daniel	T
60310	GURY	Mme	PILLOT	Sandrine	T
60490	HAINVILLERS	M	FLON	Yves	T
60490	LA NEUVILLE SUR RESSONS	M	DANIEL	Gaël	T
60310	LABERLIERE	M	RAABE	Dominik	T
60310	LAGNY	M	NANCEL	Sebastien	T
60310	LASSIGNY	M	MAROT	Laurent	T
60310	LASSIGNY	Mme	LEROUX	Sophie	S
60490	LATAULE	M	MAHET	René	T
60490	MAREUIL LA MOTTE	Mme	SWYNGHEDAUW	Michèle	T
60310	MARGNY AUX CERISES	M	NANCELLE	Gauthier	T
60490	MARGNY SUR MATZ	M	DE FRESSE DE MONVAL	Baptiste	T
60490	MARQUEGLISE	M	PINEL	Guillaume	T
60113	MONCHY HUMIERES	M	LUISIN	Arnaud	T
60113	MONCHY HUMIERES	M.	GUYON	Frédéric	S
60190	MORTEMER	M	TRIBOUT	Guillaume	T
60190	NEUFVY SUR ARONDE	M	D'ARRENTIERES	Marc	T
60310	OGNOLLES	Mme	MARTEAU	Camille	T
60490	ORVILLERS SOREL	M	CORMIER	Francis	T
60310	PLESSIER DE ROYE	M	PEYR	Patrick	T
60490	RESSONS SUR MATZ	M	DE PAERMENTIER	Alain	T

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_19-DE

60490	**RESSONS SUR MATZ**	M	THIBAULT		
60490	**RICQUEBOURG**	M	VINCENT	Alain	T
60310	**ROYE SUR MATZ**	M	FILLON	François	T
60310	**SOLENTE**	Mme	BLAISE	Nicole	T
60310	**THIESCOURT**	M	GOMEZ	François	S
60310	**THIESCOURT**	M	HIBON	Jean-Luc	T
60162	**VIGNEMONT**	Mme	CAIVANO-TELLIER	Laurence	T
60150	**VILLERS SUR COUDUN**	M	BARBET	Antoine	T
60150	**VILLERS SUR COUDUN**	M	CREPIN	Julien	S
	TOTAL				

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/160

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_20-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-20

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A L'EPTB SOMME AMEVA

L'AMEVA est un syndicat mixte à la carte qui propose :

- Pour l'ensemble de ses membres, des missions d'études et d'animation de différents programmes (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, Programme Plan Somme, SAGE, Natura 2000...) et permet le financement d'opérations de lutte contre les inondations, de restauration et d'entretien des rivières, ou encore de préservation et de gestion des zones humides.
- Pour les membres qui en font la demande, par délibération, des missions d'assistance administrative et technique dans les domaines suivants :
  - Prévention des risques d'inondation, lutte contre le ruissellement
  - Restauration, entretien des rivières et zones humides
  - Eau potable
  - Assainissement collectif
  - Assainissement non collectif

La Communauté de Communes du Pays des Sources, membre de l'AMEVA depuis décembre 2015, est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant siégeant au sein du comité syndical.

Il est proposé de désigner le vice-Président en charge de l'environnement et un élu d'une des sept communes représentées au sein de l'AMEVA (Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Crapeaumesnil, Margny-aux-Cerises, Ognolles, Solente).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Messieurs CORMIER, vice-Président en charge de l'environnement délégué titulaire, et PIECHON, délégué suppléant représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources à l'AMEVA.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement l'AMEVA,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/161

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/162

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_21-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-21

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et Cours d'eau côtiers.

A ce titre, elle dispose d'un délégué. Il n'y a pas de délégués suppléants

Il est proposé de désigner soit le vice-Président en charge de l'Environnement soit un délégué d'une des sept communes concernées (Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Crapeaumesnil, Margny-aux-Cerises, Ognolles, Solente).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Monsieur CORMIER, vice-Président en charge de l'environnement délégué de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement l'AMEVA,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/163

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/164

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_122-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-22

DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE (SMOA)

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) depuis le 1er février 2010, date de la création du syndicat. Le SMOA constitue la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde, il en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision.

En parallèle, depuis le 26 juin 2018, le SMOA exerce la compétence relative à la gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) en lieu et place des syndicats intercommunaux de rivières du bassin et des EPCI-FP. Cette compétence porte sur l'aménagement du bassin versant Oise-Aronde, l'entretien et la restauration des cours d'eau non domaniaux et enfin la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays des Sources dispose de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants.

Il est proposé de désigner le vice-Président en charge de l'environnement ainsi que 3 délégués des communes concernées (Belloy, Braisnes, Coudun, Giraumont, Gournay-sur-Aronde, Lataule, Vignemont, Villers-sur-Coudun, Antheuil-Portes, Baugy, Monchy-Humières, Neufvy-sur-Aronde) comme titulaires et 4 délégués des communes concernées comme suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Messieurs CORMIER, vice-Président en charge de l'environnement, DARCY, FORGET, AMBEZA, délégués titulaires et Messieurs BARBET, d'ARRENTIERES, LUISIN, MAHET, délégués suppléants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMOA.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/165

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/166

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_23-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-23

DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) OISE-ARONDE.

Depuis le 16 octobre 2016, la Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

Le SAGE est l'outil de planification qui fixe des objectifs de préservation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. La CLE est l'instance décisionnelle du SAGE.

Au sein de cette CLE, la Communauté de Communes dispose de deux délégués siégeant au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il est proposé de désigner des délégués des communes concernées (Belloy, Braisnes-sur-Aronde, Coudun, Giraumont, Gournay-sur-Aronde, Lataule, Vignemont, Villers-sur-Coudun, Antheuil-Portes, Baugy, Monchy-Humières, Neufvy-sur-Aronde).

NOMME Messieurs FORGET et d'ARRENTIERES délégués de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la CLE du SAGE Oise-Aronde

- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement la CLE du SAGE Oise-Aronde

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/167

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/168

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_24-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-24

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE-MOYENNE (SMOM)

Le Syndicat Mixte Oise Moyenne a été créé pour impulser, faciliter et concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Oise-Moyenne, dans les principes de solidarité amont aval.

Il est compétent dans un premier temps pour porter et mettre en œuvre le SAGE Oise-Moyenne, puis dans un second temps pour porter la compétence GEMAPI.

La Communauté de Communes du Pays des Sources a approuvé par délibération du 19 juin 2019 le périmètre et les statuts du syndicat.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires, désigné par les assemblées délibérantes des membres du syndicat.

La Communauté de Communes du Pays des Sources doit désigner cinq délégués titulaires représentants qui siègeront au sein du Comité Syndical.

Il est proposé de désigner le Président, le Vice-Président en charge de l'environnement et un élu des communes concernées par sous-bassin versant (**Divette :** Plessis-de-Roye, Lassigny, Dives, Cuy, Thiescourt, Evricourt, Cannectancourt, **Matz :** Antheuil-Portes, Boulogne la Grasse, Biermont, Canny-sur-Matz, Conchy les Pots, Cuvilly, Elincourt-Sainte-Marguerite, Fresnières, Giraumont, Gury, Hainvillers, Laberlière, La Neuville sur Ressons, Lataule, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Mortemer, Orvillers-Sorel, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Vignemont, **Verse :** Beaulieu-les-Fontaines, Ecuvilly, Candor, Lagny).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Messieurs MAHET, CORMIER (vice-Président en charge de l'environnement), de FRESSE de MONVAL, NANCEL, Madame LEROUX, représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Mixte Oise-Moyenne,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMOM
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/169

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/170

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_25-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-25

DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) OISE-MOYENNE.

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Moyenne.

Le SAGE est l'outil de planification qui fixe des objectifs de préservation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. La CLE est l'instance décisionnelle du SAGE.

Au sein de cette CLE, la communauté de communes dispose de quatre délégués siégeant au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Il est proposé de désigner le vice-Président en charge de l'environnement et un élu des communes concernées par sous-bassin versant (**Divette** : Plessis-de-Roye, Lassigny, Dives, Cuy, Thiescourt, Evricourt, Cannectancourt **Matz :** Antheuil-Portes, Boulogne la Grasse, Biermont, Canny-sur-Matz, Conchy les Pots, Cuvilly, Elincourt-Sainte-Marguerite, Fresnières, Giraumont, Gury, Hainvillers, Laberlière, La Neuville sur Ressons, Lataule, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Mortemer, Orvillers-Sorel, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Vignemont, **Verse :** Beaulieu-les-Fontaines, Ecuvilly, Candor, Lagny).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** Messieurs CORMIER vice-Président en charge de l'environnement, LACROIX, Mesdames LEROUX, MENARD, délégués de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la CLE du SAGE Oise-Moyenne
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement la CLE du SAGE Oise-Moyenne
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/171

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/172

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_26-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-26

DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA DIVETTE ET DE SES AFFLUENTS (SIAED)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014 a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI. Cette compétence est exercée en lieu et place des communes par les EPCI-FP depuis le 1er janvier 2018.

Pour la compétence GEMAPI, il s'applique **le principe de représentation-substitution.** L'EPCI-FP est substitué de plein droit à ses communes membres au sein du syndicat. Les délégués communautaires siègent au comité syndical en lieu et place des conseillers municipaux. L'EPCI-FP est représenté au sein de ce syndicat par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. La substitution ne modifie pas les attributions du syndicat ni son périmètre d'intervention.

Le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses affluents (SIAED)** est composé de 7 communes de la CCPS (Plessis-de-Roye, Lassigny, Dives, Cuy, Thiescourt, Evricourt, Cannectancourt) et de 2 communes de la CC Pays Noyonnais.

Il convient de désigner quatorze délégués titulaires et quatorze délégués suppléants afin de représenter la CCPS au sein du comité syndical du SIAED.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaires représentant la Communauté de Communes au SIAED, les délégués communautaires représentant leur commune auprès de la CCPS et comme délégués suppléants au SIAED deux autres élus proposés par chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** les délégués (selon le tableau joint) de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses affluents
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SIAED,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/173

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_26-DE

SIAE de la Divett

Communes	Titulaires	Suppléants
CANNECTANCOURT	KNAUSS Jean-Paul HARDY René	PLANTIN François- Xavier BOBECHE Gabriel
CUY	LEROY Michel TRIQUE-DEPUILLE Aurélie	MESTAGH Alain CARON Mickael
DIVES	LEONARD Jean-Pierre FEDASZ Claude	SCHMIED Boris GREGOR Eric
EVRICOURT	DEBONNE Michel FAES Henri	LIEVAL Philippe CARDON Olivier
LASSIGNY	MAROT Laurent LEROUX Sophie	GOSSE Roger OPSTAL Anne-Charlotte
PLESSIER DE ROYE	PEYR Patrick QUIRIN Catherine	PILLOT Denis CALANDRONI Arnaud
THIESCOURT	GOMEZ François HIBON Jean-Luc	BAUDOIN Patrice AVRIL David

2020/174

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_26-DE

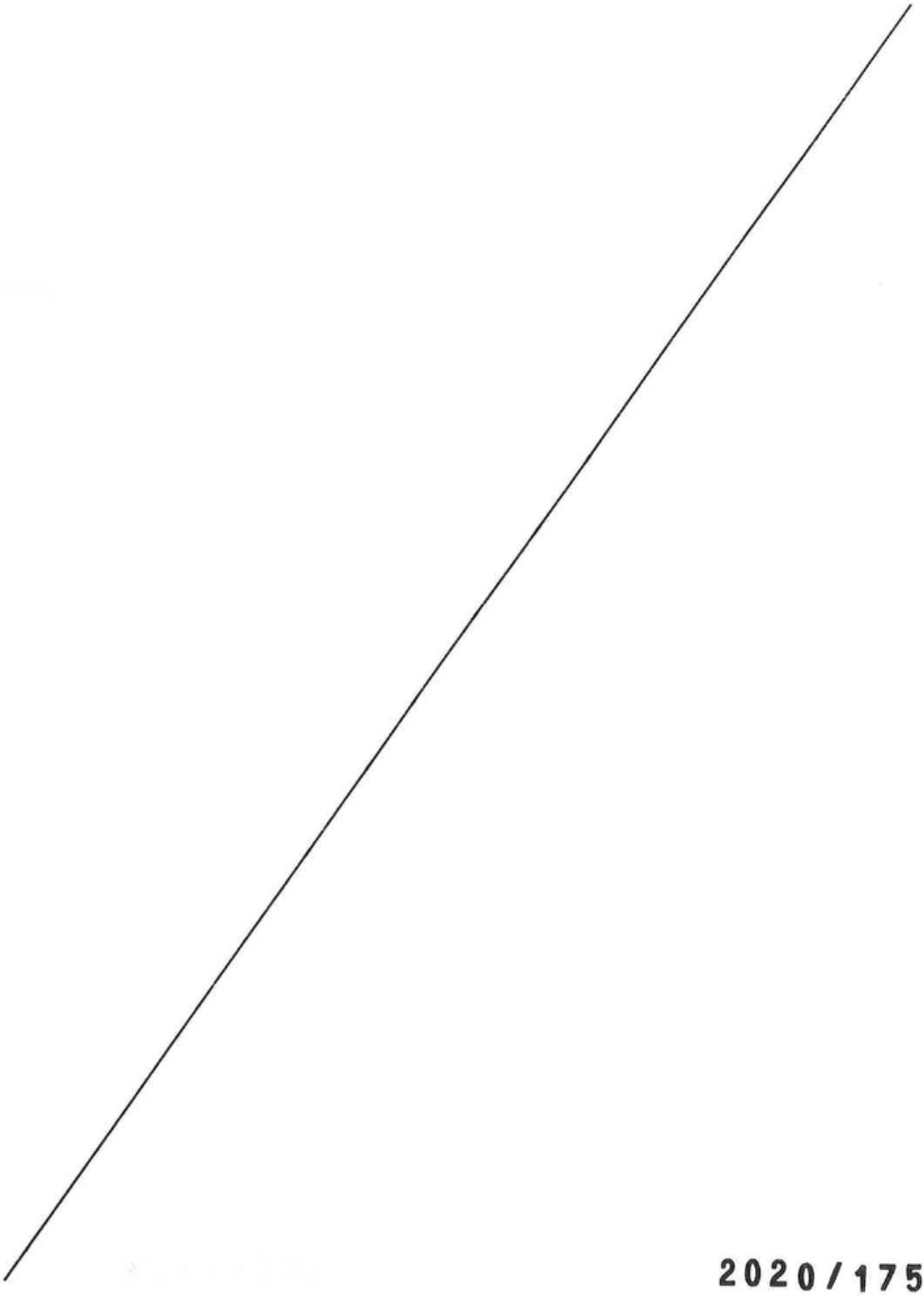

2020/175

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/176

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_27-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-27

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA VERSE (SIAEV)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014 a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI. Cette compétence est exercée en lieu et place des communes par les EPCI-FP depuis le 1er janvier 2018.

Pour la compétence GEMAPI, il s'applique **le principe de représentation-substitution.** L'EPCI-FP est substitué de plein droit à ses communes membres au sein du syndicat. Les délégués communautaires siègent au comité syndical en lieu et place des conseillers municipaux. L'EPCI-FP est représenté au sein de ce syndicat par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. La substitution ne modifie pas les attributions du syndicat ni son périmètre d'intervention.

Le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Verse (SIAEV)** est composé de 4 communes du Pays des Sources (Beaulieu-les-Fontaines, Ecuvilly, Candor, Lagny) et de 23 communes de la CC du Pays Noyonnais.

Il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants afin de représenter la CCPS au sein du comité syndical du SIAEV.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaires et suppléants représentant la communauté de communes au SIAEV, les délégués communautaires représentant leur commune auprès de la CCPS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** les délégués (selon le tableau joint) de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Verse.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SIAEV
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET
2020/177

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_27-DE

SIAE de la Ver

Communes	Titulaires	Suppléants
BEAULIEU LES FONTAINES	PIECHON Robert	CARON Mathieu
CANDOR	VALOIS Delphine	JANIAK Patrick
ECUVILLY	LACROIX Thierry	ZOLKIEWSKI Véronique
LAGNY	NANCEL Sébastien	CAPILLON Pascal

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_27-DE

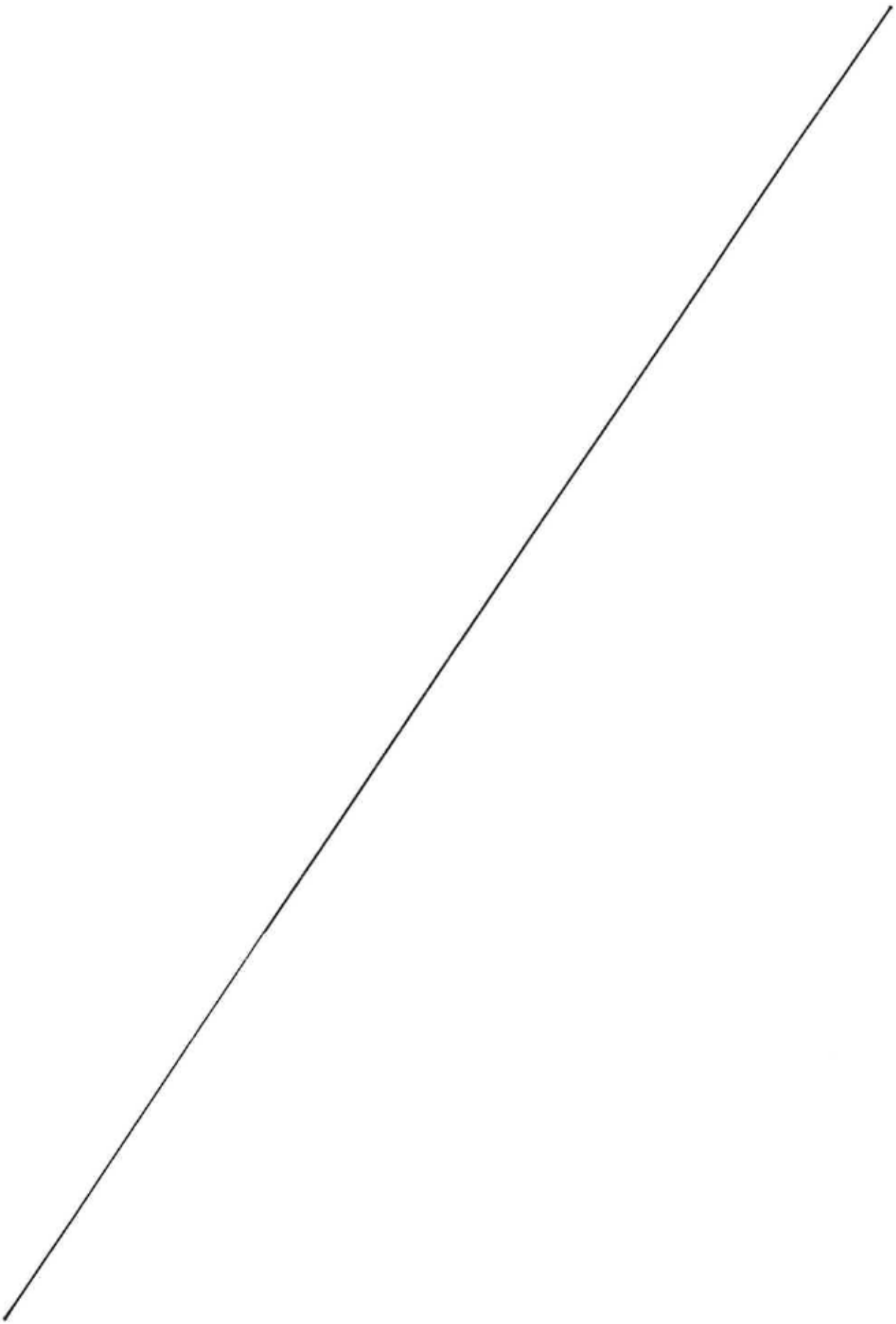

2020/179

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 18 H 45 s'est réuni au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons Sur Matz le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
CARPENTIER Philippe, BIBAUT Antoine, PARZYBUT Roger, DARCY Jean-Claude, PIECHON Robert, CARDON Christian, MANSARD Francis, BOULANGER Patrick, VALOIS Delphine, DELACHAMBRE Philippe, PINSSON Marie Christine, AMBEZA Gilles, BRAMARD Sophie, CARPENTIER Michel, ODERMATT Franck (remplacé par DUMONT Elisabeth), LEROY Michel, LEONARD Jean-Pierre, LACROIX Thierry, MENARD Annie, BOULET Mireille, DEBONNE Michel, GOUT Jean-Claude, GUIBERT Michel, FORGET Daniel, PILLOT Sandrine, FLON Yves, RAABE Dominik, NANCEL Sébastien, MAROT Alain, THIEBAUT José, LEROUX Sophie, FLAMAND Frédéric, MAHET René, SWYNGHEDAUW, NANCELLE Gauthier, de FRESSE de MONVAL Baptiste, PINEL Guillaume, LUISIN Arnaud, GUYON Frédéric, TRIBOUT Guillaume, d'ARRENTIERES Marc, DANIEL Gaël, MARTEAU Camille, CORMIER Francis, PEYR Patrick, DE PAERMENTIER Alain, VINCENT Alain, FILLON François, BLAISE Nicole, GOMEZ François, HIBON Jean-Luc, CAIVANO-TELLIER Laurence, MARBET Antoine, PASSAL Maryse, CREPIN Julien, DUFRESNES Christiane.

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs LITTY Pierre (a donné pouvoir à LUISIN Arnaud), HUCHER Vincent (a donné pouvoir à PINSSON Marie-Christine), THIBAULT Jean-Claude (a donné pouvoir à M. VINCENT Alain), COLOMBATTO Françoise (a donné pouvoir à MAHET René), KNAUSS Jean-Paul.

Etaient absents :

Monsieur François GOMEZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage : 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 57 +4 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2020/180

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_28-DE

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-15-28

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU MATZ

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014 a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI. Cette compétence est exercée en lieu et place des communes par les EPCI-FP depuis le 1er janvier 2018.

Pour la compétence GEMAPI, il s'applique **le principe de représentation-substitution.** L'EPCI-FP est substitué de plein droit à ses communes membres au sein du syndicat. Les délégués communautaires siègent au comité syndical en lieu et place des conseillers municipaux. L'EPCI-FP est représenté au sein de ce syndicat par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. La substitution ne modifie pas les attributions du syndicat ni son périmètre d'intervention.

Le **Syndicat Mixte de la Vallée du Matz (SMVM)** est composé de 5 communes du Pays des Sources (Ressons-sur-Matz, Marquéglise, Margny-sur-Matz, Mareuil-la-Motte, Elincourt-Sainte-Marguerite) et de 7 communes de la CC des Deux Vallées.

Il convient de désigner dix délégués titulaires et dix délégués suppléants afin de représenter la CCPS au sein du comité syndical du SMVM.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaires représentant la Communauté de Communes au SMVM, les délégués communautaires représentant leur commune auprès de la CCPS et comme délégués suppléants au SMVM deux autres élus proposés par chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **NOMME** les délégués (selon le tableau joint) de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Mixte de la Vallée du Matz.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMVM
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

René MAHET

2020/181

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_28-DE

SM Vallée du Mat

Communes	Titulaires	Suppléants
ELINCOURT STE MARGUERITE	MENARD Annie BOULET Mireille	BENOIT Sébastien RAYE Ludovic
MAREUIL LA MOTTE	SWYNGHEDAUW Michèle PILLOY Roger	BOMY Dominique BRACONNIER Jean-Paul
MARGNY-SUR-MATZ	DE FRESSE DE MONVAL Baptiste COULON Jacky	AUBERT Yves BIELAUWSKI Francis
MARQUEGLISE	PINEL Guillaume LENEUTRE David	DUBOIS Aurélien Bertrand COUTARD
RESSONS-SUR-MATZ	DE PAERMENTIER Alain HEDUY Christian	TOURELLE Michel JULLIEN Sébastien

2020/182

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le
ID : 060-246000855-20200715-2020_07_15_28-DE

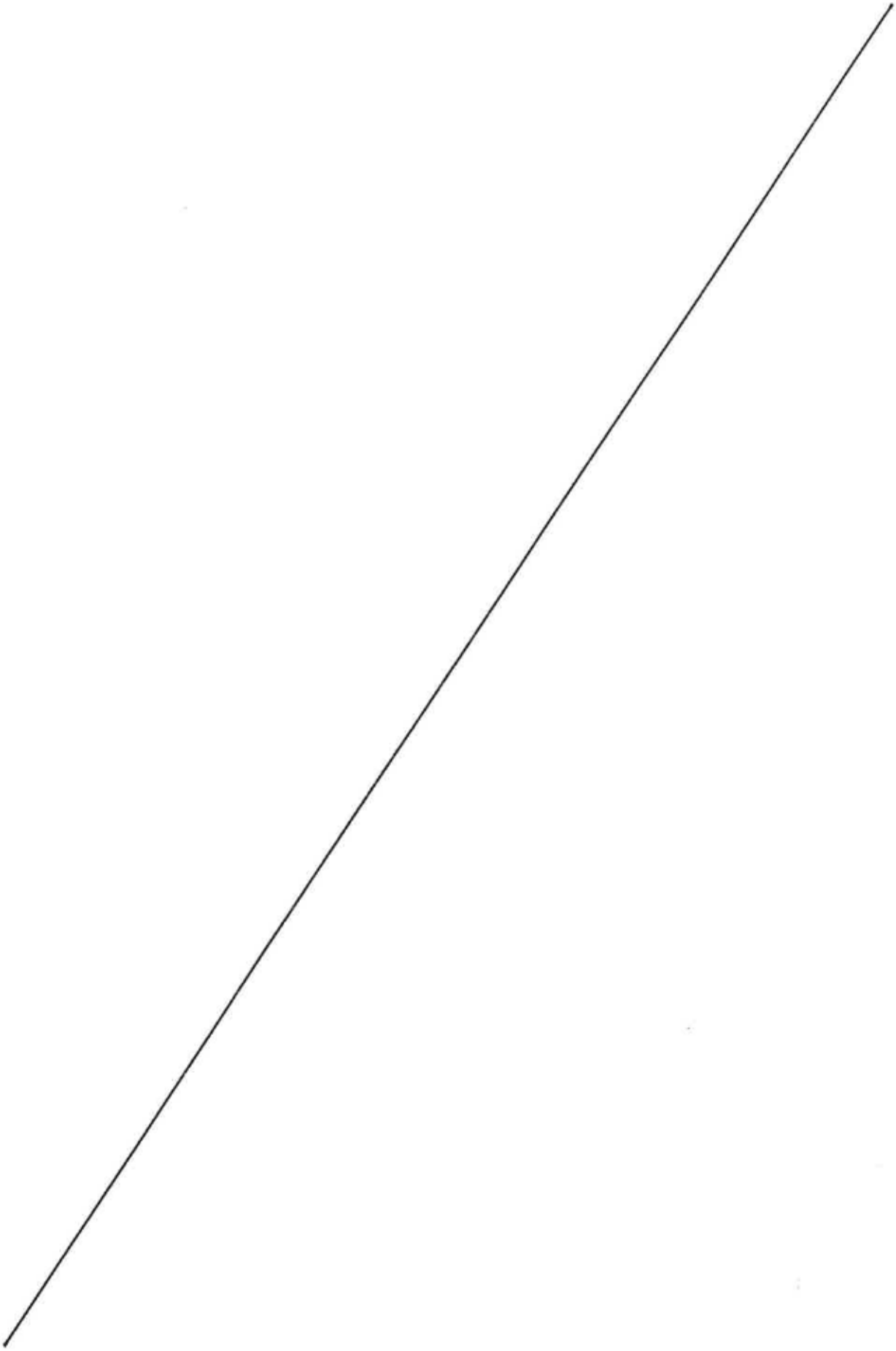

2020/183